



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2012.1261**

Séance publique du

19 novembre 2012

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,  
Adjoint au Maire

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20121119-23862- AU-1-1_0
Date de signature : 21/11/12
Date de réception : jeudi 22 novembre 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**OBJET : MARCHÉ DE PROTECTION DE MISE A JOUR ET DE MAINTENANCE DE  
SYSTÈMES ET PROGICIELS INFORMATIQUES - 3 LOTS - AUTORISATION DE SIGNATURE  
DU MARCHÉ**

Le 19/11/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 13/11/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gérard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESEA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESSE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Christine BERNARD à Mme Charlotte BENON, Mme Danièle BRUNET à M. Jean-Marc PERRIN, M. Yannick DECARA à M. Christian LOUIT, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Michèle JONES, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Henri MATAS à M. Stéphane PAOLI, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Danielle SANTAMARIA

**Excusés sans pouvoir :**

M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN

Secrétaire : Stéphane PAOLI

M. Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



01.17

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -  
Etudes Juridiques et Marchés Publics  
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 19/11/12

-----  
**RAPPORTEUR** : M. Maurice CHAZEAU

**Politique Publique** : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

**OBJET** : MARCHE DE PROTECTION DE MISE A JOUR ET DE MAINTENANCE DE SYSTEMES ET PROGICIELS INFORMATIQUES - 3 LOTS - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le présent marché porte sur la protection de mise à jour et maintenance de systèmes et progiciels informatiques au profit de la Ville d'Aix en Provence.

La procédure adoptée pour cette consultation est celle d'un appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles 33 3<sup>o</sup>al. et 57 à 59 du Code des marchés publics. Conformément à l'article 56 du Code des marchés publics, la consultation s'est entièrement déroulée de manière dématérialisée, via le profil acheteur de la Ville d'Aix en Provence.

Cette consultation est décomposée en trois lots désignés comme suit :

<b>Lot</b>	<b>Désignation</b>	<b>Durée</b>	<b>Estimations annuelles</b>
1	Protection de mise à jour et de maintenance du système Novell	Pour chaque lot, la durée initiale du marché est fixée à un an à compter du 1er janvier 2013. Il pourra ensuite être reconduit 4 fois un an de manière tacite.	220 000€ HT

2	Protection de mise à jour et de maintenance du progiciel AUTODESK MAP 3D		15 000€ HT
3	Protection de mise à jour et de maintenance du progiciel MAPGUIDE SERVER ENTERPRISE		5 000€ HT

Un avis d'appel public à la concurrence n°2012 - 036 a été adressé à la presse le 18/07/2012. Les publications ont eu lieu aux dates suivantes :

- Sites Mairie.....le 18/07/2012
- BOAMP..... le 21/07/2012
- JOUE.....le 20/07/2012

Les DCE ont été mis en ligne sur le site profil acheteur (Achatpublic.com) le 18/07/2012.

La date limite de réception des plis a été fixée au 17 septembre 2012 à 12 h 00. A cette date, la Direction des marchés publics de la Ville d'Aix en Provence a enregistré 11 plis dématérialisés.

Il convient de noter que 26 dossiers ont été téléchargés par voie dématérialisée.

Les critères retenus pour l'analyse des candidatures énoncés dans le règlement de la consultation étaient les suivants :

- Garanties et capacités techniques et financières
- Capacités professionnelles

Pour chaque lot, le seul critère retenu pour le jugement des offres est le critère prix, évalué sur le montant HT annuel global et forfaitaire proposé dans l'acte d'engagement.

Compte tenu de ce critère unique, les membres de la Commission ont exceptionnellement, dans la même séance du 19 septembre 2012, procédé à l'analyse des candidatures, puis celle des offres.

Au terme de cette analyse et après en avoir débattu, les membres de la Commission ont décidé de retenir comme offres économiquement les plus avantageuses celles présentées par :

- Lot 1: NET ONLINE – ALIXAN (26) pour un montant annuel de 182 213,00€ HT
- Lot 2: GEOMEDIA – BREST (29) pour un montant annuel de 15 216,00€ HT

- Lot 3: VISIOGRAPH – PARIS (75) pour un montant annuel de 4 347,75€ HT

Suite à la communication de la décision de la Commission d'Appel d'Offres à l'ensemble des candidats, la société VISIOGRAPH, attributaire du lot n°3 a informé la Ville qu'une erreur matérielle dans la formulation de son offre l'empêchait d'assurer les prestations objets du marché et a refusé par courrier 10 octobre 2012 l'attribution du marché.

Le représentant du pouvoir adjudicateur a donc décidé de déclarer la procédure concernant le lot 3 sans suite. Comme le permettent les dispositions de l'article 27 III 2 du Code des marchés publics, ce lot a été relancé en procédure adaptée avec mise en concurrence.

En conséquence, mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Marchés Publics à signer le marché ayant pour objet la protection de mise à jour et maintenance de systèmes et progiciels informatiques au profit de la Ville d'Aix en Provence, ses éventuelles décisions de non reconduction, le principe de la reconduction tacite étant lui-même posé, ainsi que tous documents s'y rapportant, avec :

- Lot 1: NET ONLINE – ALIXAN (26) pour un montant annuel de 182 213,00€ HT
- Lot 2: GEOMEDIA – BREST (29) pour un montant annuel de 15 216,00€ HT

**2012.1261 - MARCHE DE PROTECTION DE MISE A JOUR ET DE MAINTENANCE  
DE SYSTÈMES ET PROGICIELS INFORMATIQUES - 3 LOTS - AUTORISATION DE  
SIGNATURE DU MARCHE**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 53</b>
<b>Présents</b>	<b>: 43</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 53</b>
<b>Pour</b>	<b>: 53</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Jean CHORRO, Adjoint au Maire**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Michèle JONES**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/11/2012  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**